



Micro-entreprise, statut étudiant, licence de logiciel

Par **fbertran**, le **10/09/2009** à **18:02**

Bonjour, rnrnJ'ai dans l'idée de monter ma micro-entreprise, je suis actuellement étudiant, j'ai fais le tour du sujet, ma seule question concerne l'utilisation des logiciels.rnrnJ'ai besoin d'utiliser des logiciels sur lesquels nous travaillons à l'université. Puis-je en tant qu'étudiant me servir de ces logiciels pour travailler et fournir des résultats?rnrnmerci

Par **Deshoulières Avocat**, le **20/10/2009** à **10:37**

Bonjour,rnTout dépend de la licence sous laquelle est exploité le logiciel. Il faut regarder dans les conditions générales d'utilisation du logiciel, vous devriez trouver la réponse.rnrnBien cordialement,rnEtienne DeshoulièresrnAvocat au Barreau de ParisrnPropriété intellectuelle - Droit de l'internetrnwww.deshoulieres-avocat.com